



Processus d'élaboration de la Politique bioalimentaire 2018-2025 :
Continuité dans la gestion corporatiste de l'agriculture québécoise

Essai présenté par
Benoît Bérubé, Agr.
Boursier stagiaire 2018-2019

Assemblée nationale du Québec
30 juin 2019

Table de matières

Table de matières.....	3
Sommaire.....	4
Remerciements	5
Introduction	6
0.1 Politique bioalimentaire 2018-2025	8
0.2 Définition de la problématique	9
0.3 Cadre de l'étude.....	10
1. Format des consultations	11
2. Intervenants mobilisés	17
3. Contenu de la Politique	25
Conclusion.....	33
Références	35

Sommaire

La gouvernance du domaine agricole québécois est unique à travers le monde. Elle gravite autour d'une régulation du secteur que l'État délègue en partie à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Il s'agit du regroupement syndical avec lequel il entretient un lien privilégié et qui a même un statut légal de monopole syndical de représentation des intérêts professionnels de ses membres. Ce corporatisme s'est toutefois modifié depuis les années 2000 pour répondre en plus aux préoccupations grandissantes de la population concernant l'agroalimentaire, laissant ainsi l'UPA intégrer ces changements dans le milieu.

Nous avons cherché à préciser l'évolution du corporatisme agricole dans le plus récent contexte du processus d'élaboration de la Politique bioalimentaire 2018-2025. Pour ce faire, nous nous sommes attardés au format des consultations, aux intervenants mobilisés et au contenu de la Politique.

Par cette démarche, le gouvernement exprime surtout son désir d'être partenaire des actions émanant de la concertation des intervenants de toutes les filières agroalimentaires, imprégnée des demandes et attentes des consommateurs, mais pas de leadership autre de sa part quant à la gouvernance. Cette vision de laisser-aller face aux initiatives autres que gouvernementales, confortée par des orientations pieuses de la Politique sans engagement détaillé, laisse présager le statu quo dans l'évolution du corporatisme agricole québécois, sans changement structurel majeur provenant de l'État.

Remerciements

La réalisation de cet essai a connu son lot de rebondissements au courant de l'année. Horaire bien chargé avec les autres volets du stage de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, rédaction à temps partiel de mon mémoire de maîtrise, opportunités innombrables de mieux comprendre les rouages du parlementarisme québécois ; il s'agit d'autant de facteurs qui ont réorienté le sujet de cette recherche pour en arriver à cette version finale.

Je tiens donc à prendre le temps de remercier ces personnes d'une grande rigueur et générosité qui ont ponctué mes nombreux questionnements de pistes de réflexion éclairantes. Tout d'abord, mes remerciements vont à Christian Blais, superviseur des essais, pour son ouverture à mes ambitions démesurées et son pragmatisme pour me ramener dans les limites du possible. Merci à Valérie Bourdeau, ma bibliothécaire attitrée, pour son efficacité redoutable en tout temps ainsi que ces judicieux avertissements que j'aurais dû davantage écouter. Une pensée pour Krystal McLaughlin, coordonnatrice des stages, qui a toujours été bienveillante et présente dans le rythme effréné au quotidien. Je veux également remercier Magali Paquin, du service de la recherche, pour sa franchise sans détour et ses bons conseils concernant mon questionnaire d'entrevue qui a incontestablement bonifié la structure de mon travail même si le temps m'a manqué pour les réaliser. Merci à Aurelle Lavigne-Robichaud et Julien Tremblay, membres du comité de lecture, pour leur retour juste et leur temps précieux en période de travaux intensifs.

Pour compléter, je ne peux passer sous silence l'incroyable contribution de mes collègues Bonenfant. Karim, Catherine, Christian et Astrid, vous avez fait de l'ensemble de ce stage une aventure mémorable. Je m'ennuierai certainement de vos commentaires intelligents, de pouvoir vous poser d'innombrables questions impromptues sur votre vision de l'agroalimentaire et de votre incrédulité face à ma candeur apparente de l'agronomie. Merci aussi à mes autres amis, agronome ou non, travaillant à l'UPA ou non, pour nos conversations toujours agréables sur notre passion commune qu'est l'agriculture. Un dernier merci à ma famille pour leur support dans tous mes projets les plus éclatés les uns que les autres.

Introduction

La gestion de l'État dite corporatiste réfère historiquement à l'établissement de partenariats préférentiels entre le gouvernement et certaines corporations (syndicats ou entreprises). Selon cette théorie, ces liens privilégiés visent la mise en place et l'intégration plus efficaces des politiques publiques puisque ces dernières ont préalablement reçu l'aval du secteur privé (Lehmbruch, 1979). Ce corporatisme peut se définir à différentes échelles, soit celles nationale (macro), sectorielle (méso) et de l'entreprise (micro). Ce travail se concentre particulièrement sur la conceptualisation du méso-corporatisme selon trois dimensions : (D1) la présence d'un « groupe corporatiste qui participe à la **régulation** du secteur », (D2) l'« **État** (ou autres autorités publiques) **interventionniste privilégiant la gestion du secteur en partenariat** avec le groupe corporatiste » et (D3) l'« **organisation monopolistique ou oligopolistique** de la représentation des intérêts au sein du secteur » (Benoit, 2012).

Le domaine agricole québécois est un cas de figure se calquant bien sur cette forme de corporatisme. D'une part, il est commun pour les États des pays industrialisés d'intervenir en agriculture, notamment par la nature même de la production (instabilité des marchés, vulnérabilité aux aléas climatiques, produits organiques) et son caractère essentiel à la survie de la population (satisfaction des besoins de base) (Halpin, 2005). Il s'agit des éléments fondateurs de ce qui est aujourd'hui qualifié de l'exception agricole. Cette dernière approche tend à justifier l'intervention de l'État pour aider le secteur agricole. Elle est souvent évoquée lors des négociations internationales de libre-échange pour adopter une approche plus protectionniste de ce secteur notamment. D'autre part, l'Union des producteurs agricoles (UPA) constitue le seul syndicat du secteur reconnu depuis 1972, au sens de la Loi sur les producteurs agricoles, pour représenter l'ensemble des producteurs agricoles du Québec. La cotisation est obligatoire pour les producteurs agricoles, même si l'adhésion y est libre. À l'aide de différentes fédérations affiliées à l'organisation centrale, l'UPA représente aussi bien les intérêts communs reliés à la production, les enjeux spécifiques aux différentes régions que les enjeux spécialisés par type d'élevage et de culture. Certaines fédérations spécialisées agissent à titre d'office de commercialisation unique dans les stratégies de mise en marché communes et certains représentants dans les instances de régulation des politiques de gestion de l'offre. En sus, il est commun que des membres de l'organisation siègent dans certains comités des ministères, organismes et centres de recherche. Ces aspects en font une organisation influente ainsi que pérenne dont l'expertise est reconnue. La

cohésion de ses membres est assurée autour des préoccupations de stabilité et d'augmentation des revenus agricoles (Morrisset & Couture, 2010).

Le paradigme de la gestion corporatiste du domaine agricole québécois centrée autour des positions de l'UPA a toutefois évolué au cours des dernières années. La gestion de ce domaine s'est assouplie pour laisser de plus en plus de place aux autres intervenants de la société (Gaboury-Bonhomme, 2018). Par exemple, les groupes environnementalistes ont pris plus d'espace dans les discussions entourant les enjeux de production agricole dès l'établissement du moratoire sur la production porcine entre 2001 et 2005. Plus largement, l'utilisation des pesticides, des organismes génétiquement modifiés (OGM) et des antibiotiques sont devenues des préoccupations de plus en plus importantes pour la population. En outre, d'autres organisations s'apparentant à des syndicats de producteurs, mais ne pouvant être reconnues comme telles en vertu de la loi, ont vu le jour. Notamment, l'Union paysanne (UP) et le Conseil des entrepreneurs agricoles (CEA) ont été créés en 2001 et 2010. Elles représentent des visions différentes de l'agriculture que celle de l'UPA, qui se démarque par son attachement particulier autour de la ferme familiale et de l'agriculture conventionnelle. Les nouvelles organisations sont quant à elles respectivement centrées sur la valorisation d'entreprises de plus petite taille, en circuits courts, diversifiées ainsi que des techniques de production moins intensive (Bouchard, 2018) et sur une perspective plus entrepreneuriale, centrée sur l'innovation et la nécessité des entreprises d'être compétitives sur les marchés si elles désirent s'y démarquer (CEA, 2018).

Ces facteurs ont contribué à une adaptation de la gestion corporatiste de l'État en agriculture au Québec. Dans ce contexte, l'UPA a conservé une influence sur les orientations gouvernementales, mais ses actions doivent désormais considérer les préoccupations de nouveaux intervenants reconnus comme légitimes prenant position sur la gestion du domaine agricole. Cette transformation se manifeste plus particulièrement dans l'évolution des politiques agroenvironnementales et l'intégration des concepts de développement durable à la gestion des affaires publiques (Benoit, 2015). La multiplication des partenariats entre le gouvernement et des organismes de la société civile quant à des enjeux globaux de santé publique, mais intégrant des préoccupations par rapport aux pratiques agricoles témoigne aussi de changements à la gestion corporatiste de l'agriculture préalablement priorisée (Gaboury-Bonhomme, 2018).

0.1 Politique bioalimentaire 2018-2025

L'agriculture et l'agroalimentaire sont des sujets qui préoccupent de plus en plus la population dans un contexte où la protection de l'environnement et une saine alimentation sont en fait assimilés à des enjeux de santé publique. Les actions du gouvernement du Québec ne font pas exception à cette tendance comme en témoigne le dévoilement en mars 2018 de la Politique gouvernementale de prévention en santé. L'accès à une saine alimentation y est décrit comme un objectif améliorer les conditions de vie des citoyens favorisant la santé (MSSS, 2018). Dans cette perspective, il est intéressant de s'attarder à la plus récente initiative gouvernementale en matière agricole réalisée au Québec durant la même période, soit au processus d'élaboration de la Politique bioalimentaire 2018-2025 ayant eu lieu de 2016 à 2018 (Québec a, 2017), en regard de la gestion corporatiste du secteur. Cet exercice porte d'autant plus à réflexion puisqu'il s'agit de la neuvième consultation touchant l'agriculture réalisée en dix ans ¹. Celles précédentes n'ont pas amené de changements structurants pour le secteur et ont été essentiellement tablettées, voire en plus contestées par l'UPA (Groleau a, 2016 ; Groleau c, 2016).

Une des préoccupations premières de cette démarche était alors d'impliquer davantage les consommateurs dans les orientations que le gouvernement devait prendre quant au domaine agroalimentaire. Il s'agit d'un fait notable qui a été relevé tout le long du processus par les représentants du gouvernement. La démarche de consultation préconisée comprenait entre autres trois journées de rencontres préparatoires publiques avec les intervenants du milieu. Ces journées avaient pour objectif de jauger respectivement les intérêts des consommateurs (Montréal, octobre 2016), de l'industrie alimentaire (Drummondville, février 2017) ainsi que des entrepreneurs agricoles et pêcheurs (Québec, mai 2017) quant aux éléments à prioriser dans la Politique. Onze rencontres sectorielles ont ensuite été tenues (août, septembre et octobre 2017) afin de mieux comprendre les attentes et demandes de certaines filières agroalimentaires². Enfin, une ultime rencontre publique avant le dévoilement de la Politique, nommée Sommet de l'alimentation

¹ En ordre chronologique les neuf consultations du gouvernement depuis 2008 sont : Rapport Pronovost de la Commission sur l'avenir de l'agriculture québécois (2008), Rapport Ouimet sur la Protection du territoire agricole et développement régional (2009), Livre vert pour une politique bioalimentaire (2011), Politique de souveraineté alimentaire (2013), Rapport Robillard sur la réforme des programmes de soutien agricole (2014), Rapport Gagné Pour une industrie acéricole forte et compétitive (2015), Rapport Pronovost À l'écoute de la relève agricole (2016), Rapport Godbout sur la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricole (2017) et Politique bioalimentaire 2018-2025 (2018)

² Les onze filières ciblées étaient les suivantes : porcine, acéricole, avicole, laitier, grandes cultures, élevages spécialisés, ovins et bovins, fruitier, biologique, maraîcher et ornemental ainsi que celle des pêches et de l'aquaculture.

(Sommet) (Québec, avril 2018), a convié l'ensemble des intervenants précédemment consultés. Elle a permis au gouvernement de partager les ambitions, défis, cibles et vecteurs d'action proposés pour la Politique. Plus précisément, il a été question des conditions favorables à réunir, des priorités d'actions et des mécanismes de mise en œuvre de la Politique (Québec b, 2017).

0.2 Définition de la problématique

À notre connaissance, le processus d'élaboration de la Politique bioalimentaire 2018-2025 en regard de la gouvernance corporatiste de l'agriculture au Québec n'a pas été étudié. En fait, une attention particulière a surtout été accordée aux transitions s'opérant dans la gouvernance de ce secteur jusqu'en 2010 pour le moment (Benoit, 2015 ; Gaboury-Bonhomme, 2018). Bien que le champ d'action de cette dernière politique ratisse l'ensemble du domaine agroalimentaire et non seulement en agriculture, l'analyse de son processus d'élaboration peut nous renseigner sur l'évolution du corporatisme agricole québécois.

Notre recherche visera donc à évaluer l'évolution du corporatisme agricole québécois par rapport à l'étude de cas qu'est le processus d'élaboration de la Politique bioalimentaire 2018-2025. Plus spécifiquement, que peut nous révéler le **format des consultations** sur la gouvernance priorisée ? Comment les **intervenants** présents et qui se sont alors exprimés peuvent-ils nous renseigner quant à la vision qu'avait alors le gouvernement des manières de gérer l'agriculture québécoise, particulièrement regardant le rôle historiquement prépondérant de l'UPA ? Que peut-on enfin déduire du **contenu final** de la Politique sur le type de gestion préconisée par l'État lors de ce plus récent exercice de réflexion sur l'avenir du secteur ?

Les processus d'élaboration des politiques gouvernementales varient selon les cas et ne suivent pas d'office un cadre systémique, s'adaptant ainsi à la spécificité du secteur et pour la période visée. Cette démarche ne constitue pas en soi une finalité ultime et les orientations en découlant serviront bien souvent à encadrer les actions subséquentes du gouvernement, des ministères et organismes ou encore des autres intervenants sectoriels. L'approche sélectionnée et les intervenants impliqués dans le processus d'élaboration sont néanmoins des éléments révélateurs quant à la vision du gouvernement. Pareillement, les orientations de la Politique, une fois cette dernière rédigée, sont informatives quant à la gouvernance sectorielle que désire exercer l'État. Dans cette perspective, nous nous attarderons au format priorisé ainsi qu'aux intervenants

impliqués dans le processus d'élaboration de la Politique ; puis aux orientations finales de la Politique, tout cela en regard d'indicateurs du corporatisme agricole.

0.3 Cadre de l'étude

Les indicateurs suivants (I), issues de la conceptualisation du méso-corporatisme basé sur les trois dimensions (D) évoquée précédemment, nous permettront d'analyser l'évolution de la gestion corporatiste agricole (Benoit, 2012). Il n'est pas nécessaire de les dénoter tous lors de l'analyse pour conclure à un cas de gestion corporatiste sectorielle. En regard de la [participation à la régulation du secteur par le groupe corporatiste] (D1), il est possible de dénoter des « politiques d'autodiscipline au sein du secteur » (**I1**) et la « négociation collective des prix (des produits ou des services) » (**I2**). La « participation [du groupe corporatiste] à des organismes décisionnels ou aux processus d'élaboration des politiques publiques » (**I3**) témoigne de la première dimension, mais également de la deuxième, soit d'un [État interventionniste favorisant la gestion du secteur par son partenaire corporatif] (D2). La « relation privilégiée entre l'État et le groupe corporatiste versus celles établies avec les autres groupes d'intérêt » (**I4**) se rapporte directement à D2. La « reconnaissance étatique et légale du monopole de représentation du groupe corporatiste » (**I5**) est assimilée à D2 et à la troisième dimension : la [détection par le groupe corporatiste sectoriel d'un certain monopole ou oligopole] (D3). Enfin, D3 peut aussi être défini par une « obligation de cotiser ou d'être membre du groupe pour pouvoir exercer la profession » (**I6**) et la « présence dominante d'une organisation institutionnalisée, bénéficiant d'un budget stable et d'une expertise professionnelle » (**I7**).

Les sources d'informations nous permettant de documenter notre étude comprennent les captations vidéo dans leur intégralité des trois rencontres préparatoires (MAPAQ c-j, 2016-2017) de même que celle du Sommet (MAPAQ a-b, 2018) et le document de la Politique bioalimentaire 2018 – 2025 en soi (Québec c, 2018). Le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) nous a gracieusement fourni des comptes rendus sommaires des rencontres sectorielles des filières ainsi que les listes de présences des rencontres publiques. De surcroît, différentes revues de presse ont été réalisées pour compléter la compréhension du processus d'élaboration de la Politique.

Notre étude se veut une réflexion sur l'évolution du corporatisme agricole au Québec quant aux orientations prises dans la gouvernance du domaine agroalimentaire. Le travail réalisé est limité à

l'étude de cas bien précis du processus d'élaboration de la Politique bioalimentaire 2018 – 2025 et ne peut certainement pas être généralisé pour l'ensemble des consultations précédentes ou à venir. Cette analyse ne peut discerner explicitement l'influence des éléments suivants entourant le processus d'élaboration de la Politique : les dynamiques du travail interne du MAPAQ, les considérations politiques du gouvernement alors en place, les pressions que l'agriculture canadienne a subies entre 2016 et 2018 quant aux négociations des accords internationaux de libres-échanges ainsi que la couverture médiatique. En outre, notre travail n'a pas pour but de faire une revue exhaustive des propos et revendications tenus par les intervenants qui ont participé à la démarche.

1. Format des consultations

Le tableau 1 ci-dessous résume les grandes lignes des rencontres de consultations publiques ayant eu lieu pour en venir à la rédaction de la Politique. Chacune des trois rencontres préparatoires avait leur thème respectif, soit : *À l'écoute des consommateurs d'aujourd'hui et de demain* (1), *Développement du potentiel de l'industrie alimentaire sur les marchés d'ici et d'ailleurs* (2) et *Perspectives d'avenir pour les entrepreneurs agricoles et les pêcheurs* (3). Comme présenté, le déroulement de ces trois journées suivait une structure similaire. Chaque consultation débutait par la présentation d'un sondage concernant les demandes et attentes des consommateurs ou leurs perceptions et préoccupation des différents acteurs de la filière agroalimentaire. Un conférencier d'honneur s'exprimait ensuite, suivi par trois présentations d'experts selon la thématique de la journée. Les après-midis étaient consacrés à des périodes d'échanges entre les intervenants et plus largement le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ci-après référé par ministre seulement. Dans un premier temps, cela se déroulait en sous-groupes sous forme d'atelier de travail dont les réflexions servaient ensuite de base aux discussions en table ronde commune terminant la journée. Les onze rencontres sectorielles privées qui s'en sont suivies visaient à préciser les besoins, attentes et visions des intervenants. La dernière rencontre publique du Sommet a, pour sa part, consisté en un échange quant aux orientations que souhaitait prendre le gouvernement et aux éléments de la Politique déjà colligée. Le sous-ministre en charge a alors proposé les ambitions, cibles, vecteurs de croissance, conditions, priorités d'action et mécanismes de mise en œuvre résultant des échanges précédents. À ce moment, l'ensemble des intervenants impliqués auparavant ont pu échanger, en compagnie du ministre et du premier ministre (Québec b, 2017).

Tableau 1. Récapitulatif des consultations publiques ayant mené à la Politique bioalimentaire 2018-2025 (Québec b, 2017).

Étapes et intervenants	Rencontres préparatoires			Sommet
	1	2	3	
Avant-midi				
Présentations des résultats des sondages, Caroline Roy , vice-présidente, Léger Marketing	<i>Demandes et attentes des consommateurs québécois</i>	<i>Perceptions et préoccupations des Québécois envers l'industrie alimentaire</i>	<i>Préoccupations et perceptions de la population du Québec face au secteur de la production agricole et des pêches commerciales</i>	<i>Présentation des ambitions, cibles, vecteurs de croissance de la Politique, Marc Dion, sous-ministre du MAPAQ</i>
Conférenciers d'honneur	Ricardo Larrivée , chef, entrepreneur et animateur	Alain et Mélanie Chalifoux , président et directrice planification approvisionnement, Laiterie Chalifoux	Claude Lafleur , agroéconomiste — Investisseur Anges Québec	
Panel d'experts	JoAnne Labrecque , professeure de marketing au HEC Montréal	Maurice Doyon , professeur titulaire d'économie agroalimentaire à l'Université Laval	Dominik Desrosiers , agronome et consultante en gestion agricole — Groupe Agri-D	Table ronde
	Hélène Laurendeau , nutritionniste et animatrice	Jean-Guy Côté , directeur associé de l'Institut du Québec (IdQ)	Jean-Charles Le Vallée , directeur du Center for Food in Canada du Conference Board du Canada	
	Hugo A. Muñoz Ureña , professeur à l'Université du Costa Rica	Sylvain Charlebois , doyen et professeur de management agroalimentaire à l'Université Dalhousie	Patrick Mundler , professeur titulaire en développement rural à l'Université Laval	
Après-midi				
Ateliers de travail	1 — <i>Satisfaire des consommateurs aux préférences variées</i>	1 — <i>Accéder aux marchés</i>	1 — <i>Développer des entreprises de production compétitives et durables</i>	<i>Présentation des conditions, priorités d'actions et mécanismes de mise en œuvre de la Politique, Marc Dion, sous-ministre du MAPAQ</i>
	2 — <i>Répondre aux demandes des consommateurs à l'égard de la santé</i>	2 — <i>Se différencier et tirer parti des potentiels</i>	2 — <i>Saisir les occasions de développement des secteurs agricoles et des pêches commerciales</i>	
	3 — <i>Maintenir et renforcer la confiance des consommateurs</i>	3 — <i>Renforcer la compétitivité de la transformation alimentaire</i>	3 — <i>Préserver et valoriser les ressources bioalimentaires et le territoire</i>	Table ronde
Table ronde	-	-	-	

Le choix de commencer chaque rencontre préparatoire avec la présentation d'un **sondage** quant à la vision qu'ont les consommateurs de différents aspects de l'agroalimentaire est conséquent avec le désir exprimé par le gouvernement de les mettre au centre de la démarche de la Politique bioalimentaire 2018-2025. Cette approche dépasse la prémisse répandue au sein du domaine agroalimentaire selon laquelle les consommateurs encouragent et priorisent de toute façon les entreprises, techniques ou produits qu'ils désirent grâce à leur pouvoir d'achat et leur consommation quotidienne. Leur inclusion est certes novatrice en ce sens et une telle occasion de s'exprimer quant aux orientations à prendre en agriculture au Québec remonte aux consultations ayant mené au Rapport Pronovost de 2008. Les sondages de la deuxième et troisième rencontres préparatoires ont en revanche relevé une perception de méconnaissance importante que pensent avoir les consommateurs respectivement de l'industrie alimentaire (Leger b, 2017) et à l'égard de la production et des pêches commerciales (Leger c, 2017). Il s'agit d'une nuance certaine à considérer dans ce processus consultatif en partie calqué sur les désirs de la population puisque celle-ci ne s'exprime pas nécessairement en bonne connaissance de cause sur les enjeux agroalimentaires.

La sélection des **invités d'honneur** et des **experts** pour les différentes rencontres nous apparaît révélatrice d'une volonté du gouvernement de laisser une variété d'opinions s'exprimer. Lors de la première rencontre, les conférences d'introduction ont mentionné à plusieurs reprises des points similaires sur les habitudes de consommation de la population. Par exemple, aussi bien M. Larrivée que Mmes Labrecque et Laurendeau ont confirmé par leur expérience les points suivants relevés dans le sondage d'ouverture. Le prix et le manque de temps sont les principaux facteurs déterminants dans les choix de consommation agroalimentaire. Les tendances de consommations évoluent rapidement (innovation technologique, consommation expérientielle, présence de *foodies* et propension à l'écoconsommation). L'information disponible en grande quantité et souvent contradictoire crée de la confusion chez le consommateur qui n'a pas toutes les connaissances requises pour discerner la qualité des sources à sa portée. Il a néanmoins un désir d'être renseigné qui se traduit présentement à travers le monde par plus de revendications quant au droit de savoir sur les aliments qu'il consomme, comme l'a souligné M. Muñoz (MAPAQ c, 2016).

Quant aux deux autres rencontres préparatoires, les invités d'honneur relataient alors davantage leurs expériences personnelles, soit du succès économique de leur entreprise (Laiterie Chalifoux) (MAPAQ f, 2017) et des critères de leadership nécessaires pour être entrepreneur (M. Lafleur)

(MAPAQ i, 2017). MM. Doyon, Côté et Charlebois ont chacun partagé leur vision des opportunités et contraintes des marchés de la transformation et de la distribution pour les entreprises québécoises. Notamment, ils ont respectivement traité de la commercialisation en mutation (transactions virtuelles, potentiel de la marque Aliment Québec, concentration des distributeurs), des potentiels élevés de croissances à l'exportation en agroalimentaire et de l'importance d'innover dans les manières de se concerter au Québec pour rester compétitif (augmentation des investissements, rapprochement de la recherche et des entreprises) (MAPAQ e, 2017). Par rapport à la production, Mme Desrosiers a souligné qu'une bonne gestion doit se faire au quotidien tout en conservant une vision responsable à long terme pour assurer des bénéfices aux entreprises agricoles. M. Le Vallée a dépeint un portrait de l'agroalimentaire au Québec par rapport aux autres provinces canadiennes tout en insistant sur l'importance de rester conscient de son environnement d'affaires bien changeant. Enfin, M. Mundler a nuancé l'idée selon laquelle l'agriculture est encore aujourd'hui un moteur direct de vitalité des territoires. Il serait plus à propos de miser sur des politiques d'intervention intégrées aux spécificités régionales et de veiller au développement de produits à valeur ajoutée pour assurer une l'occupation dynamique du territoire (MAPAQ h, 2017).

Chaque **rencontre sectorielle**² cherchait à préciser la vision, les attentes et les demandes communes ou spécifiques aux filières. Certains intervenants des maillons suivants étaient alors présents selon le cas : commercialisation, distribution, fournisseurs d'équipement, fournisseurs d'intrants, gouvernement, pêche, production, recherche, services, transformation et/ou vente au détail. Les thématiques des rencontres sectorielles couvrent la majorité des secteurs de production agricole et concordent avec ceux historiquement dominants, à forte importance économique au Québec, à fort potentiel de développement ainsi qu'émergent.

Concernant le **Sommet sur l'Alimentation**, son format semblait viser deux objectifs. D'abord, il était question d'obtenir les commentaires des intervenants impliqués depuis le début de la démarche de consultation en lien avec le travail effectué par le MAPAQ résultant des trois rencontres préparatoires et des onze rencontres filières. Ensuite, il s'agissait vraisemblablement d'une présentation préliminaire des grands traits de la future Politique dont on cherchait à mesurer l'adhésion auprès des divers intervenants du secteur agroalimentaire. La rencontre consistait en deux périodes de présentation par le sous-ministre du MAPAQ, suivi par des périodes d'échanges en table ronde (MAPAQ a, 2018 ; MAPAQ b, 2018). En regard du document final de la Politique bioalimentaire 2018-2025, l'intégralité de ce qui a été présenté à ce Sommet

s'est retrouvée dans la Politique finale. Cet aspect peut en partie s'expliquer à notre avis par le fait que les intervenants présents ont majoritairement eu une bonne réception des points présentés étant donné qu'il s'agissait d'une synthèse de leurs propres interventions lors des précédentes activités.

Les résumés relatés des **ateliers de travail** et par les intervenants lors des séances de **tables rondes** concordent avec les intérêts complémentaires ainsi que divergents exprimés quant aux consommateurs et aux professionnels de l'agroalimentaire (MAPAQ d, 2016 ; MAPAQ g, 2017 ; MAPAQ j, 2017). Les demandes et attentes des consommateurs sont prioritairement l'accès aux aliments (prix abordable et au moindre coût). En sus, ils recherchent à satisfaire aux impératifs d'une alimentation saine (valeur nutritive, innocuité, locale, québécoise), de techniques respectueuses de l'environnement (développement durable, production biologique, protection des terres agricoles, des cours d'eau, de la biodiversité, réduction du gaspillage alimentaire) et d'un désir d'être mieux informés (informations claires, étiquetage, éducation agricole, alimentaire et culinaire). Les professionnels de l'agroalimentaire étaient en accord avec ces préoccupations des consommateurs, ce qui est conséquent avec le fait qu'ils sont eux-mêmes des consommateurs dans leur quotidien, mais faisaient valoir plusieurs défis au quotidien que les entreprises doivent surmonter pour réussir à atteindre ces hauts standards. Sommairement, ils demandaient des pratiques commerciales adaptées (par exemples, meilleure collaboration des distributeurs pour la vente des produits agricoles pour les producteurs et programmes d'aide financière également accessibles aux moyennes entreprises pour l'industrie alimentaire), puisque répondre à ces impératifs des consommateurs entraîne des coûts et des investissements qui sont bien souvent impossibles d'aller rechercher directement de la vente sur le marché. De même, les entreprises doivent souvent faire face à une compétition internationale ne respectant pas les mêmes normes qu'eux. Ils sont dans la majorité des cas dans des conditions désavantageuses de commerce quant à la péremption de leurs produits et face aux aléas climatiques. Ainsi, ces entrepreneurs demandent des soutiens financiers, logistiques ou règlementaires selon le cas pour être en mesure de répondre aux attentes des consommateurs, sans compromettre la compétitivité, la rentabilité et ultimement la pérennité de leurs entreprises.

Le premier constat frappant quant au format général des consultations préconisé par le gouvernement est le **décloisonnement** évident recherché entre les intervenants des différents maillons du domaine agroalimentaire. Lors de chacune des rencontres préparatoires, sectorielles ainsi que du Sommet, chacun (entreprise, OBNL, institut du savoir, centre de recherche,

consommateur, transformateur, distributeur, restaurateur) pouvait vraisemblablement exprimer ses opinions, préoccupations et faire valoir ses intérêts quant aux pratiques de l'ensemble de la filière agroalimentaire. De plus, l'approche consultative selon les intérêts communs et complémentaires des filières ressort clairement en ce qui concerne les rencontres sectorielles. En soi, l'exercice pour le gouvernement d'instaurer une politique agroalimentaire est un révélateur de sa volonté de favoriser la synergie des acteurs concernés. Le Québec a un volume limité de production agroalimentaire comparativement à d'autres marchés internationaux. L'augmentation de sa production doit alors surtout s'effectuer par l'exportation puisque le marché interne a atteint sa maturité et le marché canadien présente des possibilités limitées de croissance (MAPAQ e, 2017). Il est donc conséquent d'optimiser le travail par filière pour le gouvernement afin que les entreprises agroalimentaires puissent rester compétitives grâce à une amélioration de leur productivité et l'amélioration de la qualité des aliments produits.

Les observations et constats précédemment exposés quant au processus d'élaboration de la Politique bioalimentaire peuvent maintenant être étudiés en regard des indicateurs du corporatisme agricole. La vaste démarche de consultation entreprise par le gouvernement nous amène à questionner sa volonté de privilégier à long terme le traitement préférentiel que l'UPA a historiquement eue lors de l'intervention de l'État en agriculture (D2). Plus précisément, le format préconisé permettait à l'UPA de participer à l'élaboration de la politique publique, mais comme bien d'autres intervenants (I3). L'organisation ne semble pas plus avoir bénéficié d'un statut particulier comparativement à la quantité d'autres intervenants impliqués (I4). En outre, bien que la reconnaissance monopolistique légale de l'UPA ne soit pas directement remise en cause (I5), la manière de mener les travaux permet tout de même à d'autres intervenants en opposition directe de faire publiquement valoir leurs opinions divergentes. À partir de cette ouverture apparente du gouvernement aux opinions autres que celles du l'UPA, les autres indicateurs n'ont pas été remis en question fondamentalement lors des consultations, mais questionnés à plusieurs reprises. Par rapport à la régulation par l'UPA du secteur (D1), des assouplissements des politiques d'autodisciplines du secteur ont été évoqués pour permettre des façons diversifiées de production (I1), tout comme une adaptation de la mise en marché en dehors des carcans de la mise en marché collective (I2). Par rapport au monopole de représentation (D3), le désir de déroger des obligations de cotisation (I6) a été soulevé. L'expertise détenue par l'UPA et son statut de référence dans le milieu n'ont pas été remis en cause (I7), mais des nuances ont été apportées à son discours prônant une augmentation et une meilleure stabilité des revenus agricoles.

2. Intervenants mobilisés

L'ensemble des intervenants impliqués et leur présence lors des quatre rencontres publiques sont indiqués au tableau 2. Une séparation des intervenants par champs d'action généraux a été réalisée pour témoigner de la diversité d'organismes présents et du relatif équilibre entre les types d'organismes présents. Cette répartition reste cependant indicative et les actions réalisées par les différentes organisations peuvent en déborder. C'est donc officiellement 138 organisations au total qui ont pris part aux consultations publiques. Les différents groupes sont les suivants. *Société civile et consommation* comprend divers OBNL (consommateur, protection de l'environnement, santé). *Industrie alimentaire, distribution, restauration* est constitué d'entreprises et de plusieurs regroupements professionnels d'industriels. *Production agricole et pêcheries* englobe aussi bien les entreprises, les regroupements professionnels que certains centres de recherche davantage axés sur la production. La catégorie *organismes pluridisciplinaire et autres* se compose notamment de centres de recherche plus généraliste, des organisations de développement économiques, des ordres professionnels et des maisons d'enseignements. Celle *gouvernements* incluent les paliers provinciaux et fédéraux, ainsi que des organismes reliés. À noter que les représentants de cette dernière agissaient surtout à titre d'observateurs durant les consultations. À chaque rencontre se sont de 71 à 89 intervenants qui étaient sur place pour échanger sur leur vision de l'agroalimentaire. Quant à l'UPA, il y avait sept représentants des différentes organisations affiliées à chacune des rencontres, outre dans le cas des dix lors de la troisième rencontre préparatoire, soit celle s'attardant aux entrepreneurs agricoles et pêcheurs.

Tableau 2. Intervenants présents aux rencontres publiques de la Politique bioalimentaire 2018-2025 réparties par champs d'activités.

Intervenants présents par champs d'activités	Rencontres préparatoires			Sommet
	1	2	3	
Société civile et consommation				
Allergies Québec		x	x	
Association pour la santé publique du Québec	x	x	x	x
Association québécoise des Centres de la petite enfance	x			
Coalition des associations de consommateurs	x			
Coalition québécoise sur la problématique du poids	x	x	x	x
Équiterre	x		x	x
Institut Jean-Garon			x	
La Tablée des Chefs	x		x	x
Les AmiEs de la Terre de Québec	x	x	x	x
Les Banques alimentaires du Québec	x			
Option consommateurs	x			
Regroupement des cuisines collectives du Québec	x	x	x	x
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec	x	x	x	x
Système alimentaire montréalais — Concertation Montréal			x	
Table québécoise pour une saine alimentation	x	x	x	x
Union des consommateurs	x			
Vigilance OGM	x	x	x	x
Industrie alimentaire, distribution et restauration				
Agropur	x	x	x	x
Association des détaillants en alimentation du Québec	x	x	x	x
Association des restaurateurs du Québec	x	x	x	x
Association québécoise de la distribution des fruits et légumes	x	x	x	x
Association québécoise de l'industrie de la pêche	x	x	x	x
Cintech agroalimentaire		x		x
Citadelle — Coopérative de producteurs de sirop d'érable		x		
Conseil canadien du commerce de détail	x	x	x	x

Intervenants présents par champs d'activités	Rencontres préparatoires			Sommet
	1	2	3	
Conseil de la transformation alimentaire du Québec	x	x	x	x
Conseil des industriels laitiers du Québec	x	x	x	x
Conseil des industries bioalimentaires de l'Île de Montréal (CIBIM)	x			
<i>Coopérative agricole de proximité écologique</i>		x	x	x
Costco Wholesale		x		x
CPAQ – Aliments du Québec	x	x	x	x
Fédération des coopératives d'alimentation du Québec	x			x
Fromagerie Bergeron			x	
Fromagerie du Presbytère		x		
Fromagerie Nouvelle France		x		
Fumoir Grizzly			x	
Gimxport		x		
Gordon Food Services				x
<i>Groupe Colabor inc.</i>		x	x	x
<i>Groupe Export Agroalimentaire</i>		x	x	x
Industries Lassonde inc.		x		
Laiterie Chalifoux		x	x	
Les Compagnies Loblaw limitée		x		x
Métro inc.		x		x
Pascal Le Boulanger		x		
Restaurants Canada	x			
Sobeys Québec		x		x
Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce	x			
Walmart Canada				x
<i>Production agricole et pêcheries</i>				
Agence Mamu Innu Kaikuseth (AMIK)			x	x
AGRIcarrières — Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole				x
Alliance des pêcheurs professionnels du Québec	x	x	x	x

Intervenants présents par champs d'activités	Rencontres préparatoires			Sommet
	1	2	3	
Association des aquaculteurs du Québec *	x	x	x	x
Association des producteurs maraîchers du Québec *	x	x	x	x
Association professionnelle en nutrition des cultures	x	x	x	x
Association québécoise des industries en nutrition animale et céréalière	x	x	x	x
Canneberge Atoka			x	
Cassis Monna et filles			x	
Centre de développement du porc du Québec (CDPQ)				x
Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD)				x
Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)				x
Centre d'expertise en gestion agricole (CEGA)			x	
Centre d'expertise en production ovine du Québec (CÉPOQ)				x
Conseil des entrepreneurs agricoles	x	x	x	x
Conseil québécois des plantes fourragères				x
Fédération de la relève agricole du Québec *	x	x	x	x
Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec	x		x	x
Fédération des producteurs acéricoles du Québec *			x	
Fédération des producteurs d'œufs du Québec *			x	
Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)			x	x
Institut de recherche et développement en agroenvironnement (IRDA)			x	x
Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)				x
Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB)				x
La Coop Agrilait		x		
La Coop fédérée	x	x	x	x
Les Éleveurs de porcs du Québec *	x	x	x	x
Les Producteurs de lait du Québec *	x	x	x	x
Les Producteurs en serre du Québec *			x	
Les Producteurs de grains du Québec *	x	x	x	x
Merinov				x

Intervenants présents par champs d'activités	Rencontres préparatoires			Sommet
	1	2	3	
Regroupement des mariculteurs du Québec	x		x	x
<i>Société des parcs d'engraissement du Québec</i>		x	x	x
Union des producteurs agricoles *	x	x	x	x
Union paysanne	x	x		
Valacta				x
<i>Organisme pluridisciplinaire et autres</i>				
Centre de développement bioalimentaire du Québec		x		
Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)				x
Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)	x	x	x	x
Coalition avenir du Québec — Deuxième groupe d'opposition		x		x
Confédération des syndicats nationaux	x	x	x	x
Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière	x			
<i>Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV)</i>	x		x	x
Coop Carbone			x	
Créneau Ressources Sciences et Technologies marines — Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			x	
Développement bioalimentaire Centre-du-Québec		x		
Expansion PME	x			
Extenso — Centre de référence sur la nutrition de l'Université de Montréal		x		
Fédération des chambres de commerce du Québec	x	x	x	x
Fédération québécoise des municipalités	x	x	x	x
Filière biologique du Québec			x	x
Fondation CSN			x	
Grappe Echotech Québec			x	
Institut de technologie agroalimentaire (ITA)	x	x		
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)	x	x	x	x
Les diététistes du Canada	x	x	x	x
<i>Mouvement Desjardins</i>		x	x	x
Nielsen	x	x		

Intervenants présents par champs d'activités	Rencontres préparatoires			Sommet
	1	2	3	
NSF International		X	X	X
Observatoire de la consommation responsable ESG UQAM	X	X		X
Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire INAF			X	X
Ordre des agronomes du Québec	X	X	X	X
Ordre des médecins vétérinaires du Québec	X			X
Ordre professionnel des diététistes du Québec	X	X		
Ouranos	X	X		
<i>Parti Québécois — Opposition officielle</i>		X	X	X
Table filière de l'aquaculture en eau douce du Québec			X	X
Université de Montréal/Faculté de médecine vétérinaire	X	X		
Université Laval	X	X	X	X
Université McGill	X	X	X	X
<i>Gouvernements</i>				
Agence canadienne d'inspection des aliments	X	X	X	X
Agriculture et Agroalimentaire Canada	X	X	X	X
Commission de protection du territoire agricole	X	X	X	X
Fonds de recherche du Québec	X	X		
Institut national de santé publique du Québec	X			
La Financière agricole du Québec	X	X	X	X
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation		X		
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation		X		X
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		X		X
Ministère de la Santé et des Services sociaux	X	X		
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire			X	X
Ministère des Finances			X	X
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports		X		
Ministère du Tourisme	X		X	
<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques</i>		X	X	X

Intervenants présents par champs d'activités	Rencontres préparatoires			Sommet
	1	2	3	
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale/Emploi Québec		x	x	
Office de la protection du consommateur	x	x	x	x
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	x	x	x	x
Santé Canada			x	x

Les intervenants en **gras** étaient présents aux quatre rencontres publiques

Les intervenants en *italique* étaient présents à trois rencontres publiques sur quatre

Les astérisques (*) identifient les intervenants composant l'organisation de l'UPA

Sources : Listes fournies par le MAPAQ

La longue liste des intervenants invités est conséquente avec le format préconisé et la volonté exprimée par le gouvernement d'en arriver à une politique large et inclusive. L'État a réellement permis à des organisations de tous les horizons (mission, taille, statut légal, valeurs et orientations politiques) de s'exprimer sur leur vision du domaine agroalimentaire et par le fait même agricole.

Par rapport à notre analyse de l'évolution du corporatisme, il est intéressant de noter que le Conseil des entrepreneurs agricoles et l'Union paysanne, deux organisations reconnues pour leur opposition au statut privilégié de l'UPA, étaient invités aux consultations avec un statut équivalant à cette dernière (I3 et I5). C'est donc dire que le gouvernement est disposé à considérer leur point de vue (D2 et D3), ce qui questionne et altère symboliquement la relation privilégiée de l'UPA avec l'État (I4). Cette constatation va dans le même sens que nos observations quant aux formats des consultations.

Néanmoins, le nombre d'intervenants qui étaient affiliés à l'UPA témoigne bien de la persistance et dominance dont ce syndicat unique dispose toujours concrètement (I6 et I7), aussi bien en visibilité qu'en ressources (techniques, humaines et financières), par rapport à ces autres organisations. L'influence structurelle acquise à l'UPA (I1 et I2), celle découlant de son intégration dans le rôle de régulateur en agriculture, transparaît aussi dans les interventions des fédérations spécialisées. Entre autres, c'est le cas lorsqu'il est question par les Éleveurs de porcs du Québec de leurs ententes qu'ils négocient avec les abattoirs pour la mise en marché commune (MAPAQ b, 2018) et de l'ouverture des Producteurs de lait du Québec à adapter le système de gestion de l'offre à la vente en circuits courts du lait (MAPAQ j, 2017).

3. Contenu de la Politique

Les bases du contenu de la Politique sont conséquentes avec la synthèse des éléments consensuels des près de deux ans de consultations effectuées par le MAPAQ. Entre autres, on y retrouve intégralement les ambitions, défis, vecteurs de croissance, conditions favorables et priorités d'action et mécanismes de mise en œuvre présentés au Sommet sur l'alimentation (tableau 3).

Tableau 3. Éléments à la base du document final de la Politique bioalimentaire 2018-2025 énoncés lors du Sommet sur l'alimentation (Québec c, 2018)

Ambitions	Maintenir un haut niveau de confiance des consommateurs
	Développer un secteur bioalimentaire prospère et durable
Défis	Répondre aux attentes des consommateurs à l'égard de la santé et de l'environnement
	Accroître les activités des secteurs de production, des pêches et de transformation alimentaire au Québec
	Accroître la présence des produits bioalimentaires d'ici sur les marchés du Québec, du Canada et de l'étranger
Cibles	Investir 15 G\$ en production agricole, en production aquacole, dans les pêches et en transformation alimentaire
	Accroître de 6 G\$ les exportations bioalimentaires internationales du Québec
	Ajouter 10 G\$ de contenu québécois dans les produits bioalimentaires achetés au Québec
	Augmenter la part des entreprises agricoles et de transformation alimentaire québécoises ayant implanté des pratiques d'affaires responsables
	Doubler la superficie en production biologique
	Augmenter de 52 à 70 % la part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés
	Améliorer la valeur nutritive des aliments transformés au Québec
Vecteurs de croissance	Aliments biologiques
	Marchés extérieurs
	Produits « ambassadeurs » du Québec
	Restauration et services alimentaires
	Alimentation santé
	Produits émergeant
	Pratiques écoresponsables

	Achats de proximité
Conditions favorables	Un dialogue permanent entre les consommateurs et les acteurs du secteur bioalimentaire
	Des approches concertées entre les partenaires
	Une culture d'innovation forte
	Du capital humain (main-d'œuvre et la relève)
	Un climat d'affaires favorable à l'investissement
	Un environnement réglementaire raisonné, prévisible, rigoureux, concurrentiel et transparent
Priorités d'actions	Une offre de produits qui répond aux attentes des consommateurs du Québec
	Des entreprises implantant des pratiques durables et responsables
	Des entreprises bioalimentaires qui prennent leur place sur les marchés
	Des territoires dynamiques qui contribuent à la prospérité du secteur bioalimentaire
Mécanismes de mise en œuvre	Bilan régulier avec les partenaires pour constater les succès, s'ajuster aux réalités terrain et identifier les nouvelles opportunités
	Coordination efficace entre les ministères et le gouvernement

Ces différents points ont été articulés autour de quatre orientations (O) dans la version finale de la Politique qui est synthétisée au tableau 4, soit *Une offre de produits répondant aux besoins des consommateurs* (O1), *Des entreprises prospères, durables et innovantes* (O2), *Des entreprises attractives et responsables* (O3) et *Des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire* (O4). Ces orientations sont en fait des versions adaptées des priorités d'action du tableau 3. Entre outre, chaque orientation comprend quatre objectifs et enjeux qui sont ensuite respectivement déclinés en de trois à sept pistes de travail.

Tableau 4. Résumé des orientations de la Politique bioalimentaire 2018-2025. (Québec c, 2018)

ORIENTATION 1

UNE OFFRE DE PRODUITS RÉPONDANT AUX BESOINS DES CONSOMMATEURS POUR ALIMENTER NOTRE MONDE

OBJECTIFS ET ENJEUX	PISTES DE TRAVAIL
1.1 Accroître les connaissances alimentaires et le dialogue avec les consommateurs • Plateformes d'information, étiquetage, certifications • Fraude alimentaire • Connaissances alimentaires	1.1.1 Améliorer l'information sur l'alimentation, la santé et le secteur bioalimentaire ainsi que les outils de dialogue avec les consommateurs (ex. : plateformes d'information, étiquetage, certification) 1.1.2 Développer, avec les partenaires de la chaîne bioalimentaire, les meilleures pratiques permettant de contrer la fraude alimentaire (responsabilité partagée entre l'industrie, les consommateurs et les gouvernements) 1.1.3 Soutenir le développement des connaissances et des compétences alimentaires et culinaires et des Québécois, notamment en milieu scolaire
1.2 Promouvoir et valoriser les produits bioalimentaires d'ici • Identification, promotion et distinction des produits du Québec • Commerces de détail et restauration • Institutions publiques • Commerce électronique	1.2.1 Renforcer l'identification, la différenciation et la promotion des aliments d'ici (ex. : Aliments du Québec, appellations réservées, termes valorisants, marques territoriales, images de marque) 1.2.2 Renforcer l'accès aux données stratégiques et l'accompagnement des entreprises pour augmenter la présence des produits québécois dans les marchés de détail et les services alimentaires 1.2.3 Accroître la présence et favoriser l'achat d'aliments sains, locaux et écoresponsables dans les institutions publiques 1.2.4 Accompagner les entreprises dans l'utilisation des technologies de l'information pour la commercialisation de leurs produits (ex. : commerce électronique)
1.3 Favoriser la croissance sur les marchés extérieurs et le respect des normes relatives aux produits importés • Marchés hors Québec - canadiens, américains, européens, asiatiques et autres • Installations pour faciliter l'exportation • Normes relatives aux produits importés • Relations commerciales	1.3.1 Soutenir le développement des marchés extérieurs et renforcer la synergie des services d'accompagnement aux entreprises bioalimentaires exportatrices 1.3.2 Aider les entreprises bioalimentaires à bénéficier des zones industrielo-portuaires pour développer leurs exportations 1.3.3 Documenter les plaintes au regard du non-respect des normes relatives aux produits bioalimentaires importés et réaffirmer, en continu, auprès du gouvernement fédéral l'importance de maintenir un contrôle des aliments importés et de s'assurer du respect des normes en vigueur au Canada. 1.3.4 Promouvoir les intérêts du Québec et du secteur bioalimentaire lors de la négociation de tout accord national ou international relatif au commerce
1.4 Soutenir l'accès et l'offre d'aliments de qualité favorables à la santé • Salubrité des aliments • Réglementation actualisée • Valeur nutritive des aliments • Aliments nutritifs accessibles	1.4.1 Appuyer le développement de systèmes de contrôle et de gestion de la qualité dans les entreprises de transformation alimentaire 1.4.2 Actualiser la réglementation québécoise sur les aliments en matière de salubrité 1.4.3 Accompagner et soutenir les entreprises pour améliorer la valeur nutritive des aliments transformés 1.4.4 Développer, avec les partenaires concernés, des moyens innovants pour améliorer l'offre d'aliments québécois de bonne qualité nutritive 1.4.5 Améliorer l'accès et l'identification des aliments favorables à la santé (ex. : dans les déserts alimentaires, les commerces et les services alimentaires, le commerce en ligne)

ORIENTATION 2

DES ENTREPRISES PROSPÈRES, DURABLES ET INNOVANTES POUR ALIMENTER NOTRE MONDE

OBJECTIFS ET ENJEUX	PISTES DE TRAVAIL
2.1 Appuyer l'investissement dans les entreprises • Agriculture • Pêches et aquaculture • Transformation • Investissements étrangers	2.1.1 Appuyer l'investissement agricole et l'offre de financement 2.1.2 Appuyer l'investissement dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales 2.1.3 Accompagner les entreprises de transformation alimentaire dans leurs projets d'investissement et de manufacturier innovant par une démarche gouvernementale unifiée 2.1.4 Explorer le potentiel des investissements étrangers complémentaires aux entreprises d'ici, lesquels peuvent procurer des gains pour le Québec en matière de croissance des activités bioalimentaires et de présence accrue sur les marchés
2.2 Soutenir la gestion des risques et les chaînes de valeur • Gestion des entreprises • Outils financiers de gestion des risques agricoles • Mise en marché collective et gestion de l'offre • Approche filière et chaînes de valeur • Marchés de produits sans OGM	2.2.1 Accompagner les entreprises en matière de gestion, de planification stratégique, d'information sur les coûts de production, de formation entrepreneuriale et d'outils privés de gestion des risques 2.2.2 Maintenir et adapter les outils financiers de gestion des risques agricoles pour faire face aux aléas climatiques et à la conjoncture des marchés ainsi que pour répondre aux attentes de la société 2.2.3 Continuer, avec les partenaires concernés, à faire évoluer la mise en marché collective et la gestion de l'offre pour en assurer la pérennité et pour mieux répondre aux attentes des consommateurs et de la société 2.2.4 Soutenir l'approche filière et favoriser la création de chaînes de valeur afin de répondre aux besoins variés des marchés et des consommateurs d'ici et d'ailleurs 2.2.5 Évaluer la faisabilité de la mise en place d'un terme valorisant « sans OGM » pour favoriser la distinction des produits du Québec
2.3 Investir dans l'innovation et renforcer les synergies • Activités de recherche, d'innovation et de transfert • Infrastructures de recherche • Synergie entre les acteurs	2.3.1 Accroître les efforts de recherche et d'innovation dans le secteur bioalimentaire avec un effet de levier des partenaires 2.3.2 Améliorer les infrastructures des centres de recherche et de transfert dédiés au secteur bioalimentaire dans le but de les rendre à la fine pointe de la technologie et de répondre aux nouveaux standards du secteur 2.3.3 Accompagner et soutenir l'innovation au sein des entreprises bioalimentaires comme catalyseur de l'implantation de technologies innovantes et du développement de produits 2.3.4 Renforcer les approches concertées entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et de la formation pour la réalisation de projets structurants
2.4 Améliorer les compétences et l'offre de formation • Formation initiale • Formation continue • Institut de technologie agroalimentaire (ITA)	2.4.1 Améliorer l'adéquation entre la formation bioalimentaire et le marché du travail 2.4.2 Soutenir, bonifier et promouvoir l'offre de formation dans le secteur bioalimentaire 2.4.3 Développer des approches de formation continue permettant de rejoindre les clientèles partout au Québec 2.4.4 Créer des occasions d'échange entre les établissements de formation bioalimentaire, dont l'ITA et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), en plus des établissements de recherche et de transfert 2.4.5 Affirmer le leadership de l'ITA en matière de formation bioalimentaire technique par la qualité de son enseignement et des infrastructures de ses deux campus (plan de développement)

ORIENTATION 3

DES ENTREPRISES ATTRACTIVES ET RESPONSABLES POUR ALIMENTER NOTRE MONDE

OBJECTIFS ET ENJEUX	PISTES DE TRAVAIL
3.1 Attirer et retenir la main-d'œuvre et la relève • Rareté de la main-d'œuvre • Relève entrepreneuriale • Carrières dans le secteur bioalimentaire • Santé et environnement de travail attractif	3.1.1 Mieux connaître les besoins actuels et futurs du secteur bioalimentaire en main-d'œuvre et relève 3.1.2 Appuyer l'embauche et le recrutement dans les entreprises bioalimentaires 3.1.3 Appuyer les transferts et les démarrages d'entreprises par la formation, le soutien et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs (Stratégie pour la relève entrepreneuriale bioalimentaire) 3.1.4 Promouvoir les carrières du secteur bioalimentaire 3.1.5 Appuyer les initiatives en matière de santé et d'attractivité des milieux de travail au sein des entreprises bioalimentaires
3.2 Renforcer l'implantation de pratiques d'affaires responsables • Accompagnement et formation des entreprises • Expertise des conseillers • Développement durable et stratégique	3.2.1 Renforcer l'offre d'accompagnement, de formation et de services-conseils de même que le transfert d'expertise aux entreprises bioalimentaires 3.2.2 Appuyer le développement de l'expertise et la collaboration interprofessionnelle entre les conseillers aux entreprises bioalimentaires 3.2.3 Soutenir les initiatives en matière de développement durable et stratégique de l'industrie bioalimentaire
3.3 Promouvoir la santé et le bien-être des animaux • Prévention, biosécurité et traçabilité • Antibio-gouvernance • Bien-être des animaux	3.3.1 Poursuivre les approches concertées en matière de prévention des maladies animales et de celles transmissibles aux humains par les animaux 3.3.2 Renforcer les initiatives visant la prévention de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques 3.3.3 Assurer l'accès et soutenir le développement de la profession vétérinaire 3.3.4 Soutenir la mise en œuvre des pratiques recommandées pour la santé et le bien-être des animaux 3.3.5 Augmenter la responsabilisation de toutes les personnes (citoyens, acteurs du secteur bioalimentaire) envers les animaux
3.4 Encourager les approches concertées pour protéger la santé et l'environnement • Changements climatiques et énergie • Qualité de l'eau, santé des sols et biodiversité • Pesticides • Production biologique • Gaspillage et pertes alimentaires, valorisation des coproduits et économie circulaire	3.4.1 Renforcer les initiatives permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur bioalimentaire et sa vulnérabilité aux changements climatiques 3.4.2 Améliorer l'efficacité énergétique des entreprises bioalimentaires et leur accès aux sources d'énergie renouvelable 3.4.3 Développer et appuyer les approches concertées pour améliorer la qualité de l'eau, la santé des sols et la protection de la biodiversité 3.4.4 Poursuivre la croissance du secteur biologique 3.4.5 Renforcer la réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides 3.4.6 Réduire le gaspillage et les pertes alimentaires, et favoriser les dons alimentaires 3.4.7 Encourager l'économie circulaire et valoriser les coproduits

ORIENTATION 4

DES TERRITOIRES DYNAMIQUES CONTRIBUANT À LA PROSPÉRITÉ DU BIOALIMENTAIRE POUR ALIMENTER NOTRE MONDE

OBJECTIFS ET ENJEUX	PISTES DE TRAVAIL
4.1 Mettre en valeur et pérenniser les terres agricoles pour les générations futures • Protection des terres • Terres en friche et potentiel d'accroissement • Valeur, transfert et propriété des terres • Taxation foncière agricole	4.1.1 Adapter les outils de protection des terres agricoles pour assurer leur pérennité et favoriser la diversité des activités agricoles 4.1.2 Développer des avenues, dans le respect de l'environnement, pour mettre en valeur les terres en friche ainsi que pour augmenter les superficies en culture et la production aquacole 4.1.3 Poursuivre le suivi et l'analyse de l'évolution de la propriété foncière agricole 4.1.4 Explorer des pistes de solution à long terme relativement à la taxation foncière agricole
4.2 Développer l'attractivité des territoires • Levier économique du bioalimentaire • Diversification et nouveaux modèles d'affaires • Marchés de proximité et tourisme gourmand	4.2.1 Appuyer le développement d'une diversité de modèles d'affaires et de projets de développement innovants contribuant à l'attractivité des territoires 4.2.2 Créer des environnements favorables à l'établissement de nouvelles entreprises bioalimentaires sur l'ensemble du territoire du Québec 4.2.3 Appuyer le développement d'initiatives liées à la mise en marché de proximité et au tourisme gourmand
4.3 Renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire • Planification du développement bioalimentaire • Gouvernance de proximité et priorités régionales • Agriculture urbaine	4.3.1 Réaliser, actualiser et mettre en œuvre des outils de planification du développement bioalimentaire dans les territoires, notamment les plans de développement de la zone agricole (PDZA) 4.3.2 Tenir compte de la nouvelle gouvernance de proximité en appuyant des exercices de concertation des acteurs bioalimentaires et de planification dans les territoires ainsi que la mise en œuvre de projets en découlant 4.3.3 Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour le territoire de la région de Montréal 4.3.4 Développer l'agriculture urbaine
4.4 Miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités • Mise en valeur des spécificités des territoires • Modulation des interventions et accès aux services • Besoins spécifiques des communautés autochtones • Accès aux infrastructures publiques	4.4.1 Favoriser la réalisation de projets innovants mobilisant l'ensemble des acteurs concernés d'un territoire et misant sur les spécificités et les ressources propres à celui-ci 4.4.2 Moduler les interventions et les services afin de considérer les spécificités régionales selon une cohérence d'ensemble 4.4.3 Adapter les interventions dans le secteur bioalimentaire aux besoins spécifiques des communautés autochtones 4.4.4 Améliorer l'accès au réseau électrique triphasé, au réseau de gaz naturel et au réseau Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire et pour les entreprises bioalimentaires

Cette politique, comme le définit bien le terme orientation, vise à servir de référence pour les actions futures aussi bien des partenaires du milieu que du gouvernement. Ainsi, comme cela a été mentionné à plusieurs reprises par le ministre lors des démarches, il s'agit d'une base commune pour les actions futures en agroalimentaire. En ce sens, les objectifs et enjeux ainsi que les pistes de travail énoncés n'indiquent pas dans les détails les moyens définis d'intervention. Il est autrement possible de qualifier le processus d'élaboration à titre d'exercice de recherche et de mise à jour des données sur le domaine agroalimentaire considérant l'ampleur de la consultation. Cependant, ce résultat après un peu plus d'un an et demi de travail du MAPAQ se révèle inachevé et non indicateur d'autres actions substantielles à court terme. L'atteinte des grands principes énoncés par le gouvernement ne peut alors pas être directement mesurée. Ce constat rappelle les critiques énoncées en début de démarche par l'UPA quant aux besoins d'actions rapides en agriculture, particulièrement en regard aux huit autres réformes du domaine agricole avortées durant les dix années précédentes (Groleau b, 2017).

Dans cette politique, en continuité avec notre réflexion sur le format et les intervenants présents lors de la démarche de consultation, le gouvernement énonce à plusieurs égards sa volonté d'intervenir en support à une filière agroalimentaire dont les acteurs se concertent, tels qu'évoqués entre autres aux pistes de travail 1.1.2 (« Développer, avec les partenaires de la chaîne bioalimentaire [...] »), 2.2.3 (« Continuer, avec les partenaires concernés, [...] »), 2.2.4 (« Soutenir l'approche filière »), 2.3.1 (« [...] effet de levier des partenaires »), 2.3.4 (« Renforcer les approches concertées entre les acteurs [...] »), 3.4.3 (« Développer et appuyer les approches concertées [...] ») et 4.4.1. (« [...] mobilisant l'ensemble des acteurs concernés d'un territoire [...] »).

Cette volonté claire du gouvernement d'intervenir en regard de l'ensemble du secteur agroalimentaire et selon les différentes filières sectorielles est néanmoins ambiguë quant à la gestion corporatiste agricole. L'exemple le plus probant de cela est l'ensemble de la piste de travail 2.2.3 qui se lit comme suit : « Continuer, avec les partenaires concernés, à faire évoluer la mise en marché collective et la gestion de l'offre pour en assurer la pérennité et pour mieux répondre aux attentes des consommateurs et de la société ». Ces partenaires concernés sont-ils dans la vision du gouvernement encore les fédérations spécialisées de l'UPA (D1, I1 et I2) ? Quel est donc le sens de l'évolution évoqué dans cet énoncé (plus ou moins d'intervention et d'implications financières du gouvernement) ou encore les dispositions nécessaires selon l'État pour garantir la pérennité (D2 et I4) ? Enfin, de quelles attentes des consommateurs et de la

société est-il question et dans quelle mesure s'arrimeront-elles aux réalités économiques des professionnels du domaine agroalimentaire concernés ?

Dans une autre mesure, certaines pistes de travail nous portent à nous questionner par rapport à l'avenir qu'entrevoit le gouvernement pour le certain monopole de représentation actuel des intérêts que détient l'UPA (D3). C'est le cas avec les énoncés des pistes de travail 4.1.1, mais plus particulièrement 4.2.1 qui stipulent respectivement « Adapter les outils de protection des terres agricoles pour assurer leur pérennité et favoriser la diversité des activités agricoles » et « Appuyer le développement d'une diversité de modèle d'affaires et de projets de développement innovants contribuant à l'attractivité des territoires ». Sachant que des critiques sont actuellement formulées à l'endroit de l'UPA quant au type d'agriculture qu'il promeut, limitant une approche notamment paysanne (UP) ou plus entrepreneuriale (CEA), il n'est pas clair ce qu'entend réellement promouvoir le gouvernement lorsqu'il est question de diversité des activités agricoles et des modèles d'affaires. Dans quelle mesure considère-t-il que ces diversités sont déjà en mesure de s'exprimer dans le modèle où l'UPA a un rôle prépondérant ? Entend-il poser des actions pour instaurer un pluralisme syndical pour occuper la profession de producteur agricole (I6 et I7) ?

Conclusion

Le corporatisme est historiquement priorisé par le gouvernement québécois depuis les années 1970 en ce qui concerne son intervention en agriculture. Le groupe corporatiste prépondérant, partenaire de l'État dans ce contexte, est l'Union des producteurs agricoles (UPA). Il est d'abord substitut à l'État par son rôle de régulateur du secteur, facilité par son monopole de représentation des intérêts auprès du gouvernement. L'UPA a ensuite pris depuis le début des années 2000 un rôle d'agent adaptant les préoccupations des mouvements citoyens prenant en importance aux réalités des producteurs.

Notre étude visait à qualifier l'évolution de ce corporatisme dans le contexte de la plus récente consultation agroalimentaire du gouvernement, soit le processus d'élaboration de la Politique bioalimentaire 2018-2025. Nous avons donc analysé le format des consultations, les intervenants présents et le contenu de la dîtes Politique en regard d'indicateurs permettant de décrire le corporatisme.

Nos résultats témoignent d'une ambiguïté dans la vision du gouvernement exprimée en regard du corporatisme agricole lors de la démarche de consultation et selon les orientations de la Politique. D'une part, il fait preuve d'une grande ouverture aux diverses opinions autant dans le format priorisé, les nombreux intervenants mobilisés qu'en voulant davantage inclure les attentes ainsi que les demandes des consommateurs. Cependant, les pistes de travail précisant les orientations, quoique démontrant également de l'ouverture à la diversité des manières de produire, sont évasives quant à la confirmation ou l'infirmité du rôle de central de l'UPA aux yeux de l'État dans la gouvernance agricole pour l'avenir.

Ce qui s'exprime clairement est en revanche une volonté d'agir en tant que partenaire à la concertation des acteurs du milieu tout comme en respect des attentes des consommateurs. Cet aspect nous semble se rattacher autrement à l'importance grandissante que prennent dorénavant les préoccupations citoyennes dans la gouvernance des États. Alors, le gouvernement en vient à considérer plus de perspectives et d'intérêts divers parfois divergents des tendances dominantes, ce qui concorde dans le cadre de notre étude avec les groupes aux visions différentes que celle de l'UPA.

Considérant l'importance structurelle en agriculture qu'occupe l'UPA dans les dynamiques de production et de mise en marché au Québec, sa grande expertise technique ainsi que la réputation professionnelle qu'elle a acquise au fil des ans, il est peu probable que son influence soit alors drastiquement diminuée en regard de ce qui a été traité lors du processus d'élaboration de la Politique bioalimentaire 2018-2025. Il n'en demeure pas moins que la persistance d'une base de critiques à son égard constitue une atteinte potentielle à sa crédibilité dans la mesure où cette opposition est justifiée, s'affirme davantage dans l'espace public ainsi que dans le secteur agroalimentaire et qu'elle y trouve écho.

Dans cette dynamique, la pérennité du statut privilégié de l'UPA passe à notre sens par une attitude de collaboration et de dialogue ouvert dans ses interventions face aux différentes préoccupations des autres professionnels de l'agroalimentaire tout comme des consommateurs. Cela étant dit, il importe de garder à l'esprit que l'UPA n'est pas une entité monolithique. Les actions de l'organisation centrale et des différentes fédérations affiliées découlent ultimement des positions qu'expriment les membres dans les instances désignées. Les intérêts s'exprimant alors peuvent être bien diversifiés et prônés par des membres différents. C'est donc en plus une cohésion de ses membres qu'il importe à l'UPA de conserver pour contribuer à un dialogue sain entre les intervenants de l'agroalimentaire et ainsi maintenir sa position privilégiée auprès de l'État.

Références

1. Benoit, Maude. **Qu'est-ce que le corporatisme ? Conceptualisation et opérationnalisation du méso-corporatisme.** *Social Science Information*. Vol. 51, no 2 (2012), p. 217-237.
2. Benoit, Maude. *Reconfiguration de l'État et renouvellement de l'action publique agricole : L'évolution des politiques agroenvironnementales au Québec et en France*. Québec et Montpellier : Université Laval et Université Montpellier, 2015. 511 p.. Thèse de doctorat (cotutelle) en science politique.
3. Bouchard, Roméo. **L'UPA : un monopole qui a fait son temps.** Montréal : VLB éditeur, 2018. 253 p. (Union des producteurs agricoles : un monopole qui a fait son temps). 331.881 309714 B752 2018.
4. Conseil des entrepreneurs agricoles. **À propos du CEA.** [Fichier consulté le 30 juin 2019]. <http://www.leconseil.ca/a-propos/a-propos-du-cea/le-cea-c-est-qui/>
5. Gaboury-Bonhomme, Marie-Ève. *L'action publique en agriculture au Québec de 1990 à 2010 : acteurs, référentiels et instruments politiques*. Québec : École nationale d'administration publique, 2018. 458 p.. Thèse de doctorat en administration publique.
6. Groleau a, Marcel. **Rapport Gagné — les acériculteurs ont raison d'être inquiets : c'est la fin du plan conjoint.** *La Terre de chez nous*. Vol. 87, no 7 (17 février 2016), p. 6.
7. Groleau b, Marcel. **Future politique bioalimentaire : est-ce que cette consultation sera la bonne ?** *La Terre de chez nous*. Vol. 88, no 22 (31 mai 2017), p. 6.
8. Groleau c, Marcel. **Rapport Pronovost sur la relève : un deuxième rapport Gagné ?** *La Terre de chez nous*. Vol. 87, no 14 (6 avril 2016), p. 6.
9. Halpin, Darren. **Agricultural interest groups and global changes: Decline and resilience.** Dans *Surviving Global Changes ? Agricultural interest groups in comparative perspectives*. Routledge, 2005, p. 1-28.
10. Leger a. **Demandes et attentes des consommateurs québécois : rapport d'analyse d'un sondage web.** Québec : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 1^{er} septembre 2016. 55p. <http://bit.ly/2X1RQtm>
11. Leger b. **Préoccupations et perceptions de la population du Québec face à l'industrie alimentaire québécoise : rapport d'analyse d'un sondage web—version finale.** Québec : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 9 février 2017. 65p. <http://bit.ly/2HOjnYY>
12. Leger c. **Préoccupations et perceptions de la population du Québec face au secteur de la production agricole et des pêches commerciales.** Québec : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 8 mai 2017. 47p. <http://bit.ly/2Hxmplk>
13. Lehmbruch, Gerhard. **Concluding remarks: problems for future research on corporatist intermediation and policy-making.** Dans *Trends Toward Corporatist Intermediation*. London : Sage Publications, 1979, p. 299-309.

14. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (a). **Sommet sur l'alimentation — 17 novembre 2017 — Partie 1.** Diffusé le 17 novembre 2017. Durée : 4:04:37. [Fichier consulté le 23 mai 2019]. <https://youtu.be/CJSciATYE74>
15. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (b). **Sommet sur l'alimentation — 17 novembre 2017 — Partie 2.** Diffusé le 17 novembre 2017. Durée : 2:48:22. [Fichier consulté le 23 mai 2019]. <https://youtu.be/lwfbVJ12op4>
16. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (c). **Sommet sur l'alimentation — Rencontre 1 — Première partie.** Diffusé le 21 octobre 2016. Durée : 3:26:40. [Fichier consulté le 22 mai 2019]. <https://www.youtube.com/watch?v=VsHn0xNP290&t=3s>
17. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (d). **Sommet sur l'alimentation — Rencontre 1 — Deuxième partie.** Publié le 28 octobre 2016. Durée : 1:18:54. [Fichier consulté le 22 mai 2019]. <https://www.youtube.com/watch?v=ohKvc06yfno>
18. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (e). **Sommet sur l'alimentation — Rencontre 2 : Deuxième partie (panel d'experts).** Publié le 21 février 2017. Durée : 1:20:12. [Fichier consulté le 23 mai 2019]. <https://www.youtube.com/watch?v=oOcyDPvHoOo>
19. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (f). **Sommet sur l'alimentation — Rencontre 2 : Première partie (ouverture et conférences).** Publié le 21 février 2017. Durée : 1:11:33. [Fichier consulté le 23 mai 2019]. <https://www.youtube.com/watch?v=ohKvc06yfno>
20. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (g). **Sommet sur l'alimentation — Rencontre 2 : Troisième partie (table ronde).** Publié le 21 février 2017. Durée : 1:47:40. [Fichier consulté le 23 mai 2019]. <https://youtu.be/KqQuyvxVMOE>
21. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (h). **Sommet sur l'alimentation — Rencontre 3 : Deuxième partie (panel d'experts).** Publié le 29 mai 2017. Durée : 1:31:50. [Fichier consulté le 23 mai 2019]. <https://youtu.be/JpPgklzgBPc>
22. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (i). **Sommet sur l'alimentation — Rencontre 3 : Première partie (ouverture et conférences).** Publié le 29 mai 2017. Durée : 1:36:55. [Fichier consulté le 23 mai 2019]. <https://youtu.be/nlfGQ4qJ4V8>
23. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (j). **Sommet sur l'alimentation — Rencontre 3 : Troisième partie (Table ronde).** Publié le 29 mai 2017. Durée : 1:55:00. [Fichier consulté le 23 mai 2019]. <https://youtu.be/zZ1IfGMFh-w>
24. Ministère de la Santé et des Services sociaux. **Politique gouvernementale de prévention en santé.** [Fichier consulté le 30 juin 2019]. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08W.pdf>
25. Morisset, Michel ; Couture, Jean-Michel. **Politique et syndicalisme agricoles au Québec.** Québec : *Presses de l'Université Laval*, 2010. 452 p. 331.881 309714 M861 2010

26. Québec (Province) a. Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation. **Sommet sur l'alimentation, Notre secteur bioalimentaire : une priorité économique à développer, un engagement social à soutenir et l'occasion d'améliorer la santé de tous.** [Page Web consultée le 1^{er} novembre 2018]. <http://www.fili-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=diffuseurs&listeDiff=20&type=1&idArticle=2511172464>
27. Québec b. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. **Alimentation, sommet 2017 : synthèse de la démarche préparatoire.** Québec : *Gouvernement du Québec*, 2017. 40 p. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Cahier_sommet-synthese.pdf
28. Québec c. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. **Politique bioalimentaire 2018-2025 : alimenter notre monde.** Québec : *ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec*, 2018. 105 p. http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=90890